

Agence Nationale de la
Conservation Foncière
du Cadastre et de la
Cartographie



الوكالة الوطنية للمحافظة
العقارية والمسح العقاري
والخرائطية



المديرية العامة للضرائب
+0C0M0 +0C0+06+ 1E0X061
DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

Accord- Cadre de Coopération

Entre

La Direction Générale des Impôts

Et

**L'Agence Nationale de la Conservation Foncière,
du Cadastre et de la Cartographie**

Entre d'une part ;

La Direction Générale des Impôts, représentée par **Monsieur Omar FARAJ**, en sa qualité de Directeur Général ;

Ci-après désignée « DGI »

Et d'autre part ;

L'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, représentée par **Monsieur Karim TAJMOUATI**, en sa qualité de Directeur Général ;

Ci-après désignée « ANCFCC »

PREAMBULE

- ✓ Conscients de la nécessité d'institutionnaliser le processus de coopération bilatérale entre les deux institutions amorcé depuis quelques années ;
- ✓ Vu la nécessité d'une coopération étroite entre les deux parties et la coordination de leurs actions, tant au niveau central qu'au niveau régional, pour l'optimisation des recettes de l'Etat et l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers ;
- ✓ Décidés de poursuivre et de consolider leur coopération dans les domaines de l'échange d'informations en leur possession, notamment, pour lutter contre les différentes formes de fraude ;
- ✓ Désireux de finaliser cette coopération, d'en fixer la nature et la portée et d'en établir les modes de réalisation ;

Il a été convenu et arrêté ce qui suit



